



Conditions de scolarité et de diplomation du CSGA

Date de rédaction du document : 6 avril 2018

Scolarité théorique :

Une fois inscrit au CSGA, l'apprenant suit une scolarité théorique de 8 mois environ sur plateforme d'enseignement, représentant environ 370 heures de cours en équivalent présentiel. Ce volume horaire correspond à l'effort de travail pour les apprenants. Les crédits des **16 modules de cours** qui composent le CSGA (45 ECTS) sont attribués par les deux écoles après validation par la commission d'enseignement qui clôturera la formation. Les crédits sont distribués pour chaque module de cours validé.

Les 16 modules de cours sont regroupés en **7 blocs de compétences** (ou **modules de compétence**) qui représentent les **objectifs de compétences** attendus par les écoles. Ils doivent être tous atteints par les étudiants pour valider la formation.

Chaque module de cours correspond à un enseignement disponible en ligne sur la plateforme d'e-learning du CSGA.

Tous les modules de cours sont encadrés (tutorés) par un enseignant de l'ENSG ou de l'EHTP grâce, notamment, à des séances de chat synchrone avec l'ensemble des apprenants. Les modalités d'évaluation de chaque cours sont précisées dès le démarrage de celui-ci. L'enseignant-tuteur a pour mission d'évaluer les apprenants selon les critères et les modalités d'évaluation du module de cours en question. Cela permet à l'apprenant de valider le module de cours. Les coefficients des notes d'évaluation de tous les modules sont proportionnels aux ECTS attribués à chaque cours. Le module « Droit de l'Information Géographique » est optionnel et non tutoré, il ne se voit accorder aucun crédit ECTS et n'est donc pas évalué.

Stage professionnel :

A l'issue de la phase théorique, chaque étudiant réalise un stage professionnel de 12 à 16 semaines. L'apprenant a en charge de trouver le stage et un commanditaire. Le lieu du stage est libre, il peut être effectué dans la ville de résidence de l'apprenant. Si l'apprenant est déjà en situation professionnelle, il peut effectuer son stage dans son entreprise. Dans ce cas, le commanditaire appartiendra à l'entreprise.

Dans tous les cas, le sujet du stage est soumis au jury qui a en charge de sa validation et de désigner un enseignant référent du CSGA. Cet enseignant encadre à distance l'apprenant pendant la période de son stage. Il est toutefois fortement recommandé qu'en plus du commanditaire, chaque apprenant puisse compter sur l'aide d'un tuteur, ou encadreur technique local durant son stage.

Le stage professionnel fait l'objet d'une convention entre la structure d'accueil et l'ENSG. Dans tous les cas, l'apprenant doit s'assurer de la disponibilité des matériels, logiciels et données nécessaires pour mener à bien son étude.

Un guide du stage précise les conditions administratives de cette étape, notamment le volet conventionnel du stage.

Le stage professionnel fait l'objet d'un rapport de fin de stage et d'une thèse professionnelle. La soutenance est programmée après dépôt du rapport et d'une fiche d'évaluation de son stage par son commanditaire.

La soutenance est effectuée à distance (par visio-conférence, web conférence ou par téléconférence) devant un jury CSGA. La date de la soutenance et les modalités sont fixées annuellement par le jury CSGA vers le 15 décembre.

Le stage professionnel représente un volet important de la formation, c'est pourquoi 30 ECTS lui seront attribués.

Obtention du certificat CSGA :

Pour obtenir le certificat CSGA de l'ENSG et de l'EHTP il est nécessaire d'obtenir une moyenne de 10/20 à la partie théorique et 12/20 au stage professionnel.

Toutefois des clauses supplémentaires sont à préciser. Si un étudiant peut valider le CSGA en obtenant certaines notes en dessous de la moyenne, il faut obtenir la moyenne sur chaque bloc de compétence pour être diplômé.

Illustration : si le bloc de compétence BC3 est constitué de 3 modules de cours MC1, MC2 et MC3, il est nécessaire d'obtenir la moyenne sur les 3 notes MC1, MC2 et MC3. C'est-à-dire que le BLOC BC3 sera validé avec les triplés de notes suivantes (12, 15, 10) ; (08, 13, 11) ; (07, 08, 16).

En revanche une note en dessous de 05 sur un module de cours empêche la validation du bloc de compétence.

Ainsi dans le cas précédent les triplés suivants (03, 15, 17) ou (06, 11, 12) ne permettent pas la validation du bloc de compétence.

Une session de rattrapage est organisée à la demande du jury de fin de cycle dans le trimestre qui suit la formation (juillet – septembre). Ce rattrapage unique porte au plus sur quatre modules de cours théoriques, mais ne pourra pas concerner le stage professionnel.

L'offre de rattrapage est ouverte aux apprenants dans les 15 jours ouvrés suivant la réunion de la commission d'enseignement de fin de cycle.

La délivrance du certificat par les deux écoles ENSG et EHTP est rigoureusement contrôlée par le respect de ces critères.

Redoublement CSGA :

Les étudiants régulièrement inscrits au CSGA gardent le bénéfice de leurs notes de la l'année où ils sont régulièrement inscrits et à jours des frais d'inscription, pendant deux ans. Pendant cette période, après accord du jury, ils peuvent engager une procédure de redoublement -à titre onéreux - en mode « module de cours par module de cours ». Cette modalité permet à un étudiant qui aurait eu une absence significative pendant sa formation (maladie, surcharge de travail, mobilités imprévues, autres..) de pouvoir compléter son parcours de l'année N à l'année N+1 ou N+2.

Délivrance du certificat CSGA :

Le certificat CSGA est un diplôme cosigné par les directeurs des deux écoles ENSG et EHTP. Il n'en est délivré qu'un seul exemplaire aux étudiants ayant validé toutes les conditions d'obtention. Le diplôme original est envoyé par pli postal aux récipiendaires.

Annexe 1 Relation entre bloc (module) de compétence, module de cours et ECTS

Bloc (module) de compétence	Module de cours	ECTS
Connaissance générale de l'Information géographique	Introduction à l'IG, à la carte et au SIG	3
	Projet géomatique et usages concrets métier	3
	<i>Droit de l'IG</i>	(0)
Systèmes d'information Géographiques	Montage et gestion d'un projet SIG	1
	SIG Usage approfondi - Applications	5
Cartographie	Cartographie générale	3
	Services Web et WebMapping	4
Géodésie	Systèmes de références et transformation de coordonnées	3
	Projections cartographiques et les bases de la géodésie physique	3
Modélisation et Structuration de l'Information Géographique	Modélisation de l'Information Géographique	5
	Structuration de l'IG en base de données relationnelles	3
	Normes et standards de l'IG	1
Acquisition des Données	Acquisition de l'IG - Topométrie	3
	Acquisition de l'IG - Photogrammétrie	1
Imagerie	Télétection optique	2
	Traitement d'image - Données Raster	3
	Télétection Radar Lidar	2
Total		45